
JOURNAL GÉNÉRAL,
PAR M. FONTENAI.

Du Mardi 13 Mars 1792.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

SECONDE LÉGISLATURE.

Suite de la Séance du Dimanche 11 Mars.

M. Merlin, au nom du Comité de Surveillance fait un Rapport sur les nommés François & Vidal, détenus à Douay, pour fait de contre-révolution. M. le Rapporteur n'y voit que quelques propos imprudens; & l'Assemblée Décrete qu'il n'y a lieu accusation.

M. le Président de la Section de la Halle au Bled, écrit qu'on vient d'y arrêter quelques individus dont les propos tendoient à exciter quelque fermentation. Ces individus ont déclaré être payé par M. Rayche, Secrétaire de la liste civile, pour prêcher l'amour de la Constitution. Le Comité de Surveillance est chargé d'examiner à quel point cet amour est coupable.

Une députation de la Coix-Rouge vient demander que le Pouvoir exécutif soit soumis à l'impôt, suivant ses facultés. La pétition est renvoyée à un des Comités.

Ici une petite scène Dramatique vient recréer nos Législateurs. Entourré de divers Citoyens, M. Palloy paroît & présente un plan de promenade publique & d'une Colonne surmontée du Bonnet de la Liberté & du Pavillon National, sur les ruines de la Bastille. Vient ensuite un cadeau de Médailles offert à chaque Député & puis à chaque Huissiers. Ces Médailles proviennent des verroux & des chaînes de la Bastille; elles sont acceptées avec reconnaissance; le distributeur reçoit, avec l'accolade, les honneurs de la Séance.

M. Lacroix demande que cette même Médaille soit portée par les Huissiers, suspendue non pas à une chaîne signe de servitude; mais au ruban tricolor: adopté sur le champ, & aussi-tôt exécuté. M. Dumas demande qu'il soit proposé par le Comité d'Instruction un mode de récompense pour le sieur Palloy; adopté encore.

A la barre M. Pethion, à la tête de la Municipalité: « Il en est du monde social, comme du monde physique, lorsque l'atmosphère est chargée d'exhalaisons malfaisantes, le tonnerre gronde, la foudre éclate, l'air devient pur, serein, brille d'un nouveau jour. Dans le monde social, le calme ne

reçoit parfois aussi, qu'après quelque grande explosion. C'est là l'effet que l'Orateur espère de cette explosion qui, frappant de la foudre les Ministres mêmes, vient d'apprendre comment le glaive de la Loi se promène indistinctement sur toutes les têtes.

M. Péthion a dit; une lettre de M. de Lessart vient d'annoncer qu'il croit au moins pouvoir se plaindre de ce que l'Assemblée a porté contre lui un Décret foudroyant, sans daigner l'entendre & recevoir de lui des éclaircissements qui infailliblement auroient satisfait à toutes les inculpations de M. Briffot. Un froid ordre du jour sur cette lettre est toute la réponse qu'on croit devoir lui faire.

M. Cahier paroît aussi. Son ministère expire; avant de le quitter, il veut au moins donner de nouveaux détails sur le délabrement du Royaume. Toutes les calamités intérieures lui semblent actuellement avoir pour cause le discrédit des assignats & le renchérissement des denrées. Il veut sur-tout, qu'on sache que parmi ces *Sans-Culottes*, ou ces séditieux qui portent le trouble de tout côté, on a remarqué des hommes qui portoient du très-beau linge, & dont le langage annonçoit une certaine éducation. On avoit fait la même observation au commencement de la Révolution dans les mouvemens qui l'ont produite, & brûlé les Châteaux. Seroient-ce encore les mêmes hommes, & les mêmes raisons qui empêchent de les arrêter lorsqu'on les surprend. M. Cahier dit que cette observation a été faite par un Officier de la Gendarmerie; l'observation ne suffit pas; il est des hommes de tous les partis qui ont du beau linge; & quand on les laisse échapper après avoir fait cette remarque, on semble dire qu'ils tiennent au parti que l'on regarde comme bon ou dominant.

M. Cambon étoit surpris que M. Cahier annonçât en même temps & son départ & tant de dangers pour la Patrie. Cela ne lui sembloit pas Patriote. Il vouloit savoir si le Ministre quitta volontairement ou forcément la partie. M. Bazir trouve la question peu constitutionnelle; & le Ministre est dispensé d'y satisfaire.

M. Pottin Vauvineux offre 25 mille livres en assignats, comme le produit de sa banque. Il veut les joindre à ceux qu'on brûle, & promet de re-

nouveller parfois ce cadeau : mention honorable de M. Pottin.

N. B. Dans le N^o. d'hier, il est dit que M. de Lessart est parti à 6 heures du soir ; lisez, six heures du matin.

Séance du Lundi 12 Mars.

M. Guadet : « Messieurs, l'Assemblée a sévi contre un Ministre, que ce ne soit pas une raison pour fermer les yeux sur les fautes des autres. Ils existent déjà plusieurs dénonciations contre le Ministre de la Justice. Je demande qu'il en soit fait au plutôt un rapport par le Comité de Législation ».

M. Lacroix. « J'ajoute à ces dénonciations, que ce Ministre a donné un surcis à un individu coupable de trois cent livres, qu'il a commué la peine d'un Soldat condamné pour avoir tué un Caporal ». Et moi, Messieurs, répond un autre Membre, j'invite l'Assemblée à se tenir en garde contre cette manie de dénonciation. . . . Je suis tellement convaincu du patriotisme du Ministre de la Justice, ajoute M. Huat, que j'appuie de toutes mes forces la motion de M. Guadet ; mais je demande que l'Assemblée prenne contre elle-même, un engagement de prudence ; qu'elle s'oblige à ne pas suivre une détermination opposée au résultat du rapport du Comité ». De vifs murmures annoncent combien peu l'Assemblée est disposée à cet engagement. La motion de M. Guadet est adoptée.

M. la Rivière. « Le plus heureux destin a délivré la France de ses deux ennemis les plus redoutables ; de Léopold qui préparait à Vienne la foudre contre nous, & de Lessart qui tenait à Paris un bout de ce fil électrique qui devoit servir de conducteur. . . Selon toute apparence, l'Allemagne va être livrée à de grandes agitations pour l'élection d'un Roi des Romains ; le système de politique de l'Europe va prendre une autre face, le moment est favorable pour placer la Nation au rang qui lui convient, je demande que le Comité Diplomatique s'occupe des mesures qu'il nous faut prendre sur cet objet. « L'opinion de M. de la Rivière est applaudie & décrétée. Après quelques débats, on décide encore qu'en faveur d'un objet si important, les suppléans auront voix délibérative au Comité Diplomatique.

Le Ministre de la Justice paroit. « Je viens d'apprendre que je suis dénoncée pour vingt chefs différens. Je me flatte de pouvoir y répondre sur-le-champ ; si j'ai besoin de quelques pièces, j'espère qu'on me donnera jusqu'à demain pour les chercher ; mais un homme de mon caractère ne doit pas être soupçonné plus de vingt-quatre heures ».

Il est en effet bien étonnant, disent quelques voix de la ci-devant droite, qu'on prononce sur le sort d'un Fonctionnaire public, sans l'avoir entendu : il n'en sera pas de même cette fois-ci ; l'Assemblée décrète que les divers Chefs d'accusation seront communiqués au Ministre.

Notre attention étoit toute sur ce Décret : tout-à-coup du côté de la ci-devant droite rétentit un bruit pareil à celui d'une large main qui tombe sur une large face ; suit un très-grand tumulte. On se lève ; on s'écrie ; M. le Président se couvre ; l'Assemblée se découvre ; le silence succède ; M. le Président dépose son chapeau. Alors M. Isnard :

« Un grand scandale vient d'être donné, je demande que le Membre qui en est l'auteur soit envoyé à l'Abbaye ; » Ce Membre vole à la Tribune. « Messieurs un Député, que je ne connois pas, s'avise de me dire que nous sommes des boureaux, si nous mettons encore en état d'accusation le Ministre de la Justice ». Ce Ministre à l'instant s'esquive & disparaît ; l'Orateur continue son histoire, impatiente l'Assemblée. Il lui en coûte trop pour arriver au fait ; on passe à l'ordre du jour.

M. de Condorcet ; propose quelques vues pour rétablir l'ordre dans les Finances ; l'impression du discours est ordonnée ; on reprend quelques articles sur les Biens des Emigrés ; une lettre d'Etampes annonce que la tranquillité renaît dans ce canton avec le repentir ; que le dernier marché a été plus tranquille ; que cependant la crainte a retenu chez eux un certain nombre de vendeurs.

Décret sur les Invalides, rendu dans la Séance du 29 Février.

Art. I. L'établissement connu sous le nom d'Hôtel des Invalides, est conservé, sous le titre d'Hôtel National des Militaires Invalides.

II. Il ne sera désormais reçu à l'Hôtel National des Militaires Invalides que des Officiers, sous-Officiers ou Soldats qui auront été estropiés, ou qui auront atteint l'âge de caducité, étant sous les armes, au service tant de guerre que mer.

III. Les Officiers, sous-Officiers & Soldats, tant de terre que de mer, qui, étant susceptibles, par leur âge ou leurs blessures d'être reçus à l'Hôtel National des Militaires Invalides, aimeront mieux se retirer chez eux, le pourront ; ils reçoivent la pension attachée au grade qu'ils occupoient ainsi qu'il sera déterminé ci-après.

IV. Seront, dès-à-présent, admissibles à l'Hôtel, ou aux pensions destinées à le représenter ;

1^o. Les Invalides actuellement retirés à l'Hôtel ;
2^o. Les Gendarmes retirés dans l'hospice militaire de Lunéville.

3^o. Les Invalides formant les Compagnies détachées ;

4^o. Les Invalides retirés dans les Départemens ;
5^o. Les sous-Officiers & Soldats qui ont obtenu la récompense militaire ;

6^o. Ceux qui ont obtenu le brevet de vétéran de l'armée ;

7^o. Ceux qui ont obtenu la pension de retraite désignée par le mot *solde* ;

8^o. Enfin ceux qui ont obtenu la pension de retraite, connue sous le nom de *demi-solde*.

LIVRES NOUVEAUX.

Conjuration contre la Religion Catholique, & les Souverains dont le projet conçu en France doit s'exécuter dans l'univers entier, ouvrage utile à tous les François. Paris chez le Petit, Commissionnaire en Librairie, rue Savoie, N° 10, Crapat, Place S. Michel; M^{de} Dufresne, au Palais.

Cet ouvrage est une fuite de celui qui a pour titre *le Voile levé*. Les projets des phylosophes, des Franc-Maçons & des Clubistes sont exposés dans le plus grand jour. Les impiétés de MM. Dupuis, Lalande, Leblond, Volney, Bonneville, se sont mises à découvert de manière à inspirer la plus vive horreur pour le système de régénération auquel ils ont travaillé.

A l'aide des recherches de l'Auteur, on a enfin une idée de ce qui se tramait sourdement depuis plus d'un siècle, dans les loges souterraines de la Maçonnerie. Les symboles du Judaïsme & du Christianisme y étoient mêlés ensemble; on y accoutumoit les esprits à ne plus rien voir que de figuratif & d'allégorique dans toutes les Religions du monde, dans leur culte, dans leurs dogmes & dans leur morale. Ce sont là les mystères que la Révolution a permis aux Phillosophes d'enseigner aujourd'hui ouvertement au Peuple. Selon M. Lalande, toutes les Religions quelconques trouvent leur origine & leurs symboles dans l'Astronomie; il ose même chercher dans le Zodiaque Jesus-Christ & Marie sa mère, au milieu des Divinités du Paganisme.

L'Auteur a cru devoir observer dans une note, que ce zélé Révolutionnaire continue à porter un nom tout-à-fait inconstitutionnel. Son père s'appelloit *le François*; il étoit né dans la Paroisse de Courcy, près Coutances, & possédoit une petite maison sur le bord de la Lande des Vardes, à une demi-lieue de la ville de Coutances, sur le chemin de St-Malo. C'est de cette portion que son fils a pris le nom de *Lalande*. Quelqu'un croira peut-être qu'il a renoncé à son nom de famille, parce qu'il ne veut porter aucun signe qui lui rappelle le baptême qu'il a reçu; comme il ne reconnoît aucun Dieu; mais l'Auteur n'ose pas l'affirmer, parce qu'il n'en a aucune certitude. Ce qui est incontestable, c'est que M. Lalande a étrangement oublié la partie la plus essentielle des leçons que lui avoit données dans sa jeunesse, le Père Beraud Jésuite, Astronome aussi religieux que savant.

L'Auteur fait passer en revue toutes les cérémonies magiques du grade de Rose-croix dans la Maçonnerie; il établit ensuite la succession des Illuminés depuis plus d'un siècle; entre dans les plus grands détails sur la doctrine & les visions de Swedemborg; & finit par faire connoître les Martinistes & autres Visionnaires de ces dernières années.

On s'attendoit bien à trouver au chapitre des Illuminés, M^{lle} Labrousse, l'oracle fameux des Prélats constitutionnels: l'Auteur ne l'a point oubliée. Il la présente parfaitement sous le jour qui lui convient; il donne un précis de ses rêveries, tiré

des écrits même de M. Pontard, son introducteur & son fidèle interprète, & la montre, d'ailleurs, en pleine opposition avec la morale évanglique, & par l'indécence de sa conduite, & par l'orgueil de ses discours, & par son acharnement scandaleux contre l'Eglise Romaine.

Croiroit-on que quelques-uns des propos édifiants de cette prétendue prophétesse sont: qu'elle prie pour la conversion du Diable, depuis son enfance; qu'un Dieu bon ne le laissera pas toujours dans l'Enfer; qu'elle l'aime de tout son cœur; que, si elle le voyoit, elle l'embrasseroit... que les Prêtres qui ont refusé le serment, n'entendent rien au mystère de l'incarnation; qu'il faut se laisser effacer du livre de vie, se dévouer à l'Enfer, plutôt que de quitter son poste; qu'il vaut mieux renoncer cinq cent fois à Jesus-Christ que de laisser périr les âmes, &c. &c. Voilà pourtant ce que des témoins graves attestent, & ce qu'il est facile de vérifier. Si les oreilles des Prélats constitutionnels sont flattées par de pareils discours, sont-elles donc même chrétiennes? *article communiqué.*

M É L A N G E S.

LA mort du Chef de l'Empire laisse l'exercice des fonctions de cette dignité aux Electeurs de Bavière & de Saxe, sous le titre de *Vicaires de l'Empire*, pendant l'inter règne. Il faut attendre du temps ce que cet événement peut apporter de changement dans les dispositions générales des Puissances de l'Europe, en faveur des Princes François & des Emigrés. Nous ne tarderons pas à voir la tournure que va prendre la politique dans cette circonstance que les Cabinets avoient prévue devoir être prochaine. Les Monarchiens ne peuvent dissimuler leurs inquiétudes sur l'avenir, & leur désespoir de perdre avec l'Empereur leur influence dans le Conseil de Vienne. Ils ne voient aucune ressource contre l'orage qui, aujourd'hui plus que jamais, les menace avec les Jacobins. Ils se flattent cependant qu'ils n'ont rien à craindre d'ici à la nomination d'un nouvel Empereur: en conséquence, ils comptent sur un répit de six mois au moins pour intriguer. Le peuple des Jacobins, d'un autre côté, se réjouit de cette mort: mais les Meneurs de cette secte & les gens instruits parmi eux, qui savent apprécier tout l'avantage que leur donnoient les lenteurs de Léopold, laissent percer les plus vives inquiétudes. Ils n'ignorent pas le mécontentement général des Electeurs contre la temporisation de l'Empereur; ils savent que ces Electeurs, pendant l'inter règne, ont le droit d'agir & de faire agir à leur gré; ils apprécient à présent l'influence étonnante qu'acquiert la Russie & la Suède, dont les Electeurs spoliés ont réclamé la garantie; ils redoutent l'énergie que va déployer l'Archiduc François, ce jeune successeur de Léopold aux Trônes de Bohême & de Hongrie, afin de se prêter aux desirs des Electeurs, & de s'assurer leurs suffrages pour obtenir la Couronne Impériale. Enfin, tout leur présage une action

beaucoup plus active & beaucoup plus prochaine
contre leurs complots audacieux.

De leur côté, les Royalistes, frappés d'un événement qui va mettre en deuil toute l'Europe, & soumis aux Décrets de la Providence, s'empresse de témoigner à leur auguste Souveraine la part qu'ils prennent à la juste douleur qui l'accable. Ils l'assurent que si Sa Majesté perd un frère, dont le nom seul faisoit la terreur des ennemis de la France, elle retrouve, dans ses nombreux Sujets, des enfans dont le respect, le dévouement, l'amour & le courage lui tiendront lieu des plus formidables Armées. Tous, ils lui offrent leurs bras, & n'aspirent qu'après le moment de les déployer pour la venger des outrages qu'on pourroit lui faire. Serait-il possible de donner quelque diversion à sa douleur, en rappelant ici les chants qu'on fait retentir dans le fond de nos Provinces, en faveur de toute la Famille Royale ?

Chanson faite & chantée à Villefort le jour des Rois, la seule qui soit reçue dans le Département de la Lozère.

Sur l'Air : Elle aime à rire, elle aime à boire,
Elle aime à chanter comme nous.

Amis, dans de ce beau jour de fête
Pour le Roi redoublons d'ardeur,
Que l'effusion de notre cœur
Rende son ame satisfaite ;
Jurons d'obeir à sa Loi,
De ne vivre que pour sa gloire ;
Et chantons tous, à sa mémoire (bis en chœur)
Vive le Roi, vive le Roi.

Sur ces Jacobins sanguinaires
Frappons d'un glaive meurtrier,
Ils tiennent Louis prisonnier,
Et l'insultent dans leur repaire ;
Eh ! vengeons l'autel & les lis
Souillés par cette secte impie ;
Et que chacun de nous s'écrie, (bis en chœur)
Vive Louis, vive Louis.

Offrons à notre Souveraine
Le pur hommage de nos cœurs ;
Sa fermeté dans les malheurs
Est digne d'une grande Reine :
Mais il est temps que le destin
Cesse d'empoisonner sa vie,
Et que tout bon François s'écrie (bis en chœur)
Vive la Reine & le Dauphin.

Chantons les Héros de la France,
MONSIEUR, d'Artois, Princes chéris.
Qu'il est beau de les voir unis
Pour seconder notre espérance ;
Soyons fidèles à leur voix,
De l'honneur elle est la trompette,
Et qu'à l'envi chacun répète, (bis en chœur)
Vive MONSIEUR, vive d'Artois.

Et vous qui partagez leur gloire,
Vaillants Condé, Bourbon, d'Enguien ;
Du Trône foyez le soutien ;
Vos noms annoncent la victoire ;
Paroissez le glaive à la main

Tout fuira sur votre passage
Et nous chanterons d'âge en âge (bis en chœur)
Vive Condé, Bourbon, d'Enguien.

François, dont la valeur guerrière,
Fait depuis long-temps notre espoir ;
Oh ! puissions-nous bientôt vous voir
Entrer dans la noble carrière ;
Au bruit de vos premiers succès
Nous serons remplis d'allégresse,
Et nous chanterons dans l'ivresse (bis en chœur)
Vive les Emigrés François.

Que peut contre nous l'insolence
De tous ces lâches intrigans,
Qui, sur l'infortune des temps,
Fondent leur dernière espérance ?
Vos noms seuls les glacent d'effroi ;
Ils gardent un morne silence,
Quand nous chantons en leur présence, (bis en chœur)
Vive le Roi, vive le Roi.

DEUIL.

Aujourd'hui Mardi, la Cour prend le deuil pour deux mois à l'occasion de la mort de l'Empereur Léopold II.

D U 12 MARS 1792.

PAIEMENT DES RENTES A L'HÔTEL-DE-VILLE.
Six derniers mois de 1791. Lettre F.

COURS DES CHANGES ÉTRANGERS à 60 jours de date.
Amsterdam, 27 à 27½. Cadix, 29 liv. 10 s. à 5 l.
Hambourg, 375 à 72. Gènes, 190 à 185.
Londres, 15 15½. Livourne, 200 à 195.
Madrid, 29 liv. 10 s. à 5 l. Lyon, P. Rois, 2 p p.

B O U R S E.

Actions des Indes de 2500 liv. 2145.50.55.57½
Empr. de Déc. 1782, Quit. de fin... ¼. ¾. 1½. 2½ p.
— Sorties.....
Emprunt de 125 millions, Déc. 1784... 6¾. 6. 7½ b.
— Sorties..... ¼ p.
Emprunt de 80 millions, avec Bulletins... 14½ b.
— Sans Bulletin..... 6.
— Sorti en viager..... 9¾. 7. ½ b.
Bulletins.....
— Sortis..... 90.
Reconnoissance de Bulletins.....
— Sortis.....
Empr. du Domaine de la Ville. Séries forties.....
— Séries non forties.....

Action nouv. des Indes..... 1300.1295.1300.14.
Caisse d'Escompte..... 3900.20.25.40.32.
Demi-Caisse..... 1945.50.58.60.58.

Cours des Assignats à la rue Vivienne, le 12 Mars.
Il faut la somme de 173 liv. 10 en Assignats pour se procurer 100 livres en argent.
Les louis, pour des Assignats, coûtent 18 l. 5 s.

On souscrit à Paris, pour ce Journal, en s'adressant, FRANC DE PORT, à M. le Directeur du Journal Général, par M. FONTENAI, rue Taranne, n° 33, Faub. S. Germain. Le prix de la souscription est pour un an, de 30 liv. pour Paris, & 36 liv. pour la Province ; il est, pour six mois, de 15 liv. pour Paris, & 18 liv. pour la Province ; & de 9 liv. pour 3 mois, pour Paris ; & de 12 liv. pour la Province, rendu port franc.